



Syndicat CGT du SDIS 16
Logis de Lunesse
16000 Angoulême
Tél : 05 45 39 45 20

Angoulême, le 12/03/2009.

A

*Monsieur le Président du Service
d'Incendie et de Secours
de la Charente*

Objet : Augmentation du nombre de poste de Sous-officiers FAE.

A la suite de l'application de la filière, en date du 1^{er} Janvier 2002, la répartition des postes de sous-officier FAE se définit comme telle :

- 16 pour la compagnie d'Angoulême
- 12 pour la compagnie de La Couronne
- 12 pour la compagnie de Cognac
- 6 pour le CTA / CODIS

Au regard des difficultés de service et afin de permettre une évolution de carrière, la CGT SDIS 16 demande la création de 4 postes supplémentaires pour les unités opérationnelles (Angoulême, La Couronne, Cognac).

Aujourd'hui, seul Angoulême affecte le poste de Sous-officier de Permanence à un Chef d'Agrès FAE. C'est pourquoi, nous demandons :

- **1^{er} Janvier 2009 l'ouverture de 4 postes de S/Off FAE pour le CIS Angoulême**
- **1^{er} Janvier 2010 l'ouverture de 8 postes de S/Off (4+4) pour les CIS La Couronne et Cognac avec obligation d'activation de la fonction de Sous-officier de Permanence (prévue par le Règlement Intérieur)**

Quant au CTA / CODIS, le nombre de Sous-officier FAE nous paraît satisfaisant.

Dans l'attente d'une réponse favorable à notre requête, nous restons à votre entière disposition pour de plus amples explications.

*Le secrétaire général
Blotière C.*